
5 CONSULTATIONS ET PRÉOCCUPATIONS DU PUBLIC

Depuis les premières étapes d'élaboration du projet, les représentants de 3Ci Énergie éolienne ont toujours travaillé en collaboration avec la population et les intervenants du milieu. Pour ce faire, plusieurs rencontres d'information et de consultation ont notamment eu lieu entre le promoteur et le conseil municipal des trois municipalités concernées, afin de présenter les diverses étapes d'avancement du projet et obtenir les commentaires des élus. De la même façon, la MRC des Appalaches a été consultée et informée pendant toutes les phases de développement du projet. Divers intervenants locaux, œuvrant dans les domaines touristiques, politiques et socioéconomiques, ont également été consultés.

5.1 ACCEPTATION PAR LE MILIEU

5.1.1 Acceptation du projet par le milieu et plan d'obtention des autorisations environnementales

3Ci Énergie éolienne inc. a entrepris plusieurs démarches pour favoriser l'acceptation du projet par le milieu et pour convenir de mesures d'atténuation des impacts de ceux-ci. Ces démarches et mesures peuvent être résumées comme suit :

- Nombreuses réunions avec les membres des conseils municipaux et les officiers des municipalités concernées afin de déterminer si ces municipalités étaient intéressées à la réalisation de ce projet et afin d'identifier les préoccupations de ces municipalités. Suite à la confirmation de l'intérêt des membres des conseils municipaux à la réalisation d'un projet éolien par 3Ci, les propriétaires ont été conviés à une rencontre d'information. Cette dernière avait pour but de présenter aux propriétaires la firme 3Ci Énergie éolienne, les réalisations jusqu'à maintenant, les projets en développement et un aperçu des possibilités de développement éolien dans la région. Ces réunions ont aussi servi à discuter de l'adoption de normes publiques régissant l'implantation du projet, à présenter le projet à la population et à recevoir les commentaires de celle-ci et à convenir de la participation des municipalités dans la réalisation du projet;
- Au terme de ces démarches, les municipalités de Thetford Mines, Kinnear's Mills, et Saint-Jean-de-Brébeuf ont appuyé le projet et, pour certaines d'entre elles, ont adopté les modifications nécessaires à leur réglementation d'urbanisme afin de permettre la réalisation du projet et régir son implantation. Un tel projet est déjà autorisé par la réglementation des autres municipalités concernées. Toutes ces municipalités ont également convenu en principe de participer à la réalisation du projet à titre de partenaires;
- Rencontres de plusieurs propriétaires fonciers afin de déterminer leur intérêt à la réalisation d'un projet éolien sur leurs terrains. Ces rencontres ont eu lieu sur leurs terres;

- Réunions en parallèle avec la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec afin de convenir de compensations plus avantageuses que celles prévues au Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier ainsi que de normes détaillées concernant les droits des propriétaires à l'égard des parties de leurs terrains occupées par le projet et de règles d'aménagement détaillées applicables au projet.

Au terme de cette démarche, 3Ci Énergie éolienne, la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont convenu des contrats types suivants :

- Contrat d'octroi d'option;
- Convention de bail, de propriété superficière et de servitudes;
- Convention de servitudes.

Elles ont également convenu de règles précises d'aménagement du projet et d'usage des terrains (« Conditions spéciales ») ainsi que de la représentation de l'UPA au chantier pendant la construction du projet;

- Présentation aux propriétaires par la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec du contrat type convenu avec Énergie éolienne;
- Organisation par 3Ci Énergie éolienne d'une visite de propriétaires, de conseillers municipaux et de représentants de la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, à Baie-des-Sables, afin de permettre à ceux-ci de voir un projet éolien en exploitation;
- Nombreuses réunions de consultation publique avec les propriétaires de terrains visés par le projet, afin de leur présenter le projet, de recevoir leurs commentaires, d'exposer les normes publiques adoptées par la ville de Thetford Mines et à être appliquées par les autres municipalités, ainsi que les ententes conclues avec la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec;
- Rencontres individuelles avec les propriétaires afin de répondre aux interrogations concernant le projet en développement et le contrat type d'octroi d'option. Lors de ces rencontres, une visite des terres a également été faite avec les propriétaires afin d'identifier les parties de la propriété qui pourraient être sous option;
- Présentation du projet à des organismes de développement économique et communautaire afin d'obtenir leur appui;
- Conférences de presse, entrevues radiophoniques;
- Rencontres avec les entreprises locales susceptibles de participer à la réalisation du projet.

5.1.1.1 Démarches auprès des municipalités locales et des MRC :

Visite d'un parc éolien

- 18 novembre 2006

Visite d'un parc éolien situé à Baie-des-Sables par trente-deux (32) propriétaires de terrains visés par le projet, conseillers municipaux et représentants de l'UPA;

Présentation du projet aux membres des conseils municipaux et aux officiers municipaux et identification des préoccupations du milieu

Tableau 5.1 Présentation du projet au milieu municipal

Date	Municipalité	Objet
15 mai 2006	Thetford Mines	Réunion avec les membres du conseil municipal et le Directeur général
19 juin 2006	Saint-Jean-de-Brébeuf	Présentation du projet au conseil municipal
26 juin 2006	Thetford Mines	Présentation du projet au conseil municipal
27 juin 2006	Kinnear's Mills	Présentation du projet au conseil municipal
28 août 2006	Kinnear's Mills	Seconde présentation du projet au conseil municipal
31 août 2006	MRC des Appalaches	Réunion avec le Préfet et le Directeur général
11 septembre 2006	Saint-Jean-de-Brébeuf	Seconde présentation au conseil municipal
1 ^{er} novembre 2006	Saint-Jean-de-Brébeuf et Kinnear's Mills	Réunion avec les procureurs afin de discuter d'un partenariat entre 3Ci inc. et les municipalités
20 novembre 2006	Thetford Mines	Présentation du projet au nouveau Maire
21 décembre 2006	Thetford Mines et Kinnear's Mills	Réunion avec les maires
8 janvier 2007	Thetford Mines	Réunion avec le Maire et le Directeur général
26 janvier 2007	Thetford Mines	Réunion avec le Maire et le Directeur général, et discussion avec les représentants du Service d'urbanisme concernant les règles que la ville entend imposer pour l'implantation d'éoliennes
22 juin 2007	Thetford Mines	Réunions avec le Maire, le Directeur général et le Directeur du Service d'urbanisme

Consultations publiques tenues par les municipalités

En février 2007, les municipalités de Kinnear's Mills, Saint-Jean-de-Brébeuf et Thetford Mines ont mené des séances de consultations publiques dans le but d'informer et de consulter leurs citoyens. Lors de ces séances, des documents expliquant les normes que les municipalités entendent imposer au projet ont été présentés et les questions soulevées ont été prises en compte.

Lettres et résolutions d'appui au projet

- Les diverses résolutions d'acceptation du protocole d'entente au projet de la part des conseils municipaux et résolutions d'appui au projet de la part de plusieurs organismes régionaux; (annexe G)
- Lettre en date du 30 mai 2007 cosignée par les maires de Thetford Mines, Saint-Joseph-de-Coleraine et Saint-Jean-de-Brébeuf, soulignant l'appréciation des maires quant à la procédure suivie jusqu'ici par 3Ci pour réaliser son projet, la transparence dans l'approche et l'information à la population et aux intervenants concernés. (annexe H)

Modification des règlements d'urbanisme et, à cette fin, assemblées de consultation publique et avis aux personnes habiles à voter

La ville de Thetford Mines a modifié sa réglementation d'urbanisme afin d'autoriser l'implantation d'éoliennes sur son territoire et de régir celles-ci. À cette fin, le conseil de la Ville de Thetford Mines a adopté :

- le *Règlement n° 210 amendant le Règlement de zonage n° 148*, afin d'autoriser les éoliennes dans certaines zones et d'en régir l'usage, notamment au moyen de normes d'éloignement par rapport au périmètre d'urbanisation, aux zones de villégiature, aux zones agricoles dynamiques, aux habitations, aux immeubles protégés, aux limites de terrains, aux érablières, aux cours d'eau et aux prises d'eau communautaires, aux prises d'eau privées, aux chemins publics et routes et aux habitats fauniques;
- le *Règlement n° 211 amendant le Règlement de lotissement no 149*;
- le *Règlement n° 212 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;
- le *Règlement n° 213 pour amender le Règlement sur les permis et certificats n° 151*, dans le but d'ajouter des modalités en regard de l'implantation d'une éolienne.

Une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 avril 2007 concernant le *Projet de règlement 2007-7-Z* qui est devenu le *Règlement n° 210*.

Un avis public aux personnes et organismes intéressés et en droit de signer une demande de participation au référendum a été publié relativement au même projet de règlement en date du 4 avril 2007.

Les personnes habiles à voter n'ont pas demandé que ce règlement soit assujéti à la procédure d'enregistrement et de référendum.

- La municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf a adopté le *Règlement n° 157* amendant les règlements de zonage n° 107 et 143 afin de prévoir certaines dispositions concernant l'implantation de grandes éoliennes sur son territoire. Ce règlement reprend les dispositions normatives que l'on retrouve au *Règlement n° 210* de la Ville de Thetford Mines;
- Enfin, la municipalité de Kinnear's Mills a adopté des dispositions similaires au Règlement n° 210 de la ville de Thetford Mines afin d'encadrer l'implantation des éoliennes par le Règlement n° 422;
- La planification du projet de 3Ci Énergie éolienne a été effectuée de telle sorte que les normes actuellement en vigueur à Thetford Mines et à Saint-Jean-de-Brébeuf seront également respectées lorsque la municipalité de Kinnear's Mills adoptera des règlements similaires au Règlement 210 de la ville de Thetford Mines;
- L'implantation d'éoliennes est cependant déjà autorisée dans la municipalité de Kinnear's Mills.

5.1.1.2 Démarches auprès des fédérations de producteurs agricoles et forestiers :

Visite d'un parc éolien

Visite d'un parc éolien situé à Baie-des-Sables par trente-deux (32) propriétaires de terrains visés par le projet, conseillers municipaux et représentants de l'UPA;

Présentation du projet et identification des préoccupations du milieu

- 12 juillet 2006, Réunion avec les représentants de la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec;
- 22 décembre 2006, Seconde réunion avec ces représentants;
- 19 janvier 2007, Troisième réunion avec ces représentants et négociation des compensations financières qui devront être versées par 3Ci Énergie éolienne aux propriétaires de terrains en milieux agricole et forestier ainsi que les conditions d'implantation des projets.

Négociations sur les compensations financières

Négociations de janvier à avril 2007 relativement aux conditions d'implantation du projet et à des compensations financières plus avantageuses que celles prévues au Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier, et conclusion le 23 avril 2007 d'une convention à ce sujet.

Lettre d'entente relative aux projets éoliens de 3Ci Énergie éolienne sur le territoire des municipalités de Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf, intervenue à Saint-Bruno le 23 avril 2007 entre la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et 3Ci inc.

Lettre d'appui au projet, adressée aux propriétaires des milieux agricole et forestier

- Lettre de la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, en date du 30 avril 2007, commentant l'entente conclue entre la Fédération, le Syndicat et 3Ci Énergie éolienne.
- Démarches auprès des propriétaires des terrains visés par le projet :

Rencontres individuelles de présentation du projet aux fins de déterminer l'intérêt des propriétaires

- Au cours de 2005 et de 2006, 3Ci Énergie éolienne a rencontré certains propriétaires collectivement et individuellement afin d'identifier leur intérêt au projet.

Consultation publique des propriétaires

Tableau 5.2 Présentation du projet aux propriétaires

Date	Municipalité	Objet
27 septembre 2006	Saint-Jean-de-Brébeuf et Kinnear's Mills	Réunion avec les propriétaires
9 novembre 2006	Saint-Jean-de-Brébeuf	Réunion avec les propriétaires
5 décembre 2006	Kinnear's Mills	Réunion avec les propriétaires
30 janvier 2007	Thetford Mines	Rencontre avec les propriétaires
9 février 2007	Kinnear's Mills	Rencontre avec les propriétaires
12 février 2007	Syndicats de l'UPA de la région de Thetford et du lac William	Réunion organisée par les Syndicats de l'UPA de la région de Thetford et du Lac William où 3Ci inc. présente son projet, l'UPA présente une entente de principe conclue avec 3Ci inc. concernant les compensations et mesures d'atténuation, et où 3Ci inc. et l'UPA répondent aux questions des propriétaires
9 mai 2007	Saint-Jean-de-Brébeuf	Réunion avec les propriétaires
10 mai 2007	Kinnear's Mills	Réunion avec les propriétaires
15 mai 2007	Thetford Mines	Réunion avec les propriétaires
6 juin 2007	Kinnear's Mills	Réunion avec les propriétaires

Contrat-type

De mai à septembre 2007, 3Ci Énergie éolienne a rencontré individuellement tous les propriétaires de terrains visés par son projet, à leur domicile, afin de leur présenter le Contrat-type d'octroi d'option et tous les documents qui y sont joints, de convenir du périmètre général de la propriété sur laquelle pourraient être implantées les éoliennes, les chemins d'accès, le réseau collecteur d'énergie électrique ainsi que les ouvrages de drainage nécessaires, de convenir de conditions particulières à chacun de ces propriétaires et de signer les contrats d'octroi d'option. De plus, les rencontres individuelles ont permis de démystifier le développement éolien aux propriétaires et d'inclure les spécificités de chacun des terrains dans le développement du projet.

5.1.1.3 Démarches auprès du milieu en général

Présentation du projet à des organismes économiques et environnementaux

- 7 mars 2007 – Présentation du projet au Conseil de développement économique de Thetford Mines;
- 17 avril 2007 – Réunion avec les représentants du Conseil de développement économique de Thetford Mines.
- 10 juin 2008 – Réunion de démarrage de l'étude d'impact et présentation de l'équipe de SNC-Lavalin Environnement auprès des différents intervenants locaux.
- 25 août 2008 – Réunion avec les représentants du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches. Lors de cette rencontre, les représentants de 3Ci Énergie éolienne ont présenté leur projet et ont répondu aux différentes questions.
- 15 octobre 2008 – Réunion avec le conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches. Lors de cette rencontre, les représentants de 3Ci Énergie éolienne ont présenté leur projet et ont répondu aux différentes questions. Il fut également convenu, de déposer une version préliminaire de l'étude d'impact au conseil d'administration afin qu'il puisse en prendre connaissance et y apporter des commentaires et recommandations.

Résolution d'appui de différents organismes locaux

- 27 août 2007 – Tourisme Amiante;
- 18 juin 2007 – La Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches
- 18 juin 2007 – Mouvement Pro-Chrysotile Québécois;
- 14 juin 2007 – Chambre de commerce et d'Industrie de L'Amiante;
- 8 juin 2007 - Centre de technologie minérale et de plasturgie inc.;
- 15 mai 2007 – Société de développement économique de la région de Thetford (SDE).

Conférences de presse, entrevues à la radio ou à la télé

Dans le but de diffuser un maximum d'informations sur le projet dans la région concernée, plusieurs activités médiatiques ont été réalisées.

- 5 février 2007 – 10h30 – 13h30 – Conférence de presse « Projet éolien stratégique de 200 MW pour 3Ci inc. » - Affaires; « 3Ci nourrit un vaste projet dans l'Amiante »- La Tribune; « 3Ci confirme son intention de présenter d'importants projets éoliens régionaux de plus de 200 MW » - communiqué de presse;
- 30 décembre 2006 – « Une autre grosse année en vue dans la construction », Journal les affaires;
- 5 février 2007 – 16h30 -16h45 – Entrevue radiophonique CKLD;
- 14 février 2007 – « 3Ci met cartes sur table », La Tribune;
- 23 février 2007 - « Dossier éolien – place à l'information », Courrier Frontenac;
- Février 2007 – « Règlement sur les grandes éoliennes : faire une place à la production d'énergie propre », Vos affaires municipales, Ville de Thetford Mines;
- 19 avril 2007 - « 3Ci Énergie éolienne trace un portrait de la sous-traitance »;
- 12 mai 2007 – « Le vent souffle dans la bonne direction à Thetford », La Tribune;
- 18 mai 2007 – « Entente cadre entre les milieux agricole et forestier et la compagnie 3Ci », Courrier Frontenac;
- 20 septembre 2007 – « *Entente cadre conclue entre les milieux agricole et forestier et la compagnie 3Ci énergie éolienne* », Société de développement économique de la région de Thetford appuyant le projet.

5.1.1.4 Démarches auprès des entrepreneurs du milieu

- 17 avril 2007 - Rencontres d'information avec les entreprises régionales susceptibles de participer à la réalisation du projet.

5.1.1.5 Consultation publique dans le cadre de la préparation de l'étude d'impact

- 9, 10 et 11 décembre 2008 - Rencontres d'information dans les trois municipalités avec les intervenants locaux et le grand public afin de présenter les grandes lignes du projet. Le promoteur et ses partenaires ont répondu aux diverses questions et préoccupations de la population.

5.2 ENJEUX DÉCOULANT DES CONSULTATIONS D'AVANT-PROJET

Lors des séances de consultations d'avant-projet, la plupart des gens ont mentionné être favorables au projet, tout en souhaitant obtenir davantage d'informations sur un sujet précis. Les enjeux les plus importants qui ont découlés des consultations sont principalement reliés aux impacts économiques et aux impacts sonores. Les éléments suivants représentent les principaux enjeux relevés lors des séances de consultations :

5.2.1 Impacts économiques

- *Responsabilité financière du démantèlement.* Qui sera responsable de payer pour le démantèlement du parc en fin d'exploitation ? Réponse : prévue dans l'appel d'offres, le propriétaire du projet
- Responsabilité financière en cas de bris aux infrastructures de transport lors de la phase de construction du projet, notamment lors du transport des éoliennes. Qui va payer pour les routes publiques endommagées lors du transport des éoliennes ? Réponse : Le promoteur est responsable et effectuera les réparations dans la même année
- Responsabilité financière du projet. Qui est responsable des investissements et est-il possible pour les citoyens d'acheter des parts ? Réponse : Les investisseurs paient pour l'ensemble des coûts du projet. Les possibilités d'investissement seront à évaluer.
- Responsabilité financière des municipalités. Est-ce que les municipalités doivent faire un investissement dans le cadre du projet ? Réponse : Non, les municipalités n'ont aucun investissement à réaliser, mais toucheront des redevances et des distributions.
- Création d'emploi dans la région. Est-ce qu'il y aura des retombées économiques en termes d'emploi dans la région ? Réponse : Le promoteur maximisera l'utilisation de la main-d'œuvre locale et des sources d'approvisionnement de la région.
- *Approvisionnement local.* D'où proviendront les tours en ciment des éoliennes ? Réponse : Les tours de béton proviendront de l'usine Énercon de Matane puisqu'elles font partie du contenu régional gaspésien imposé par Hydro Québec Distribution.
- Acheminement de l'électricité produite. Où sera acheminée l'électricité produite ? Réponse : Hydro-Québec achète et achemine l'électricité sur son réseau.

5.2.2 Impacts sur l'industrie touristique

- Ouverture face au développement d'un attrait touristique. Le promoteur est-il ouvert aux attraits touristiques ? Réponse : Le promoteur est ouvert à favoriser tout projet touristique relié au projet et en appuyant un centre d'interprétation sous la responsabilité des municipalités.
- Impact sur les activités de chasse. Quels seront les impacts sur les activités de chasse ? Réponse : Il n'y a pas d'impact sur les activités de chasse. Les phases du processus réglementaire ont été expliquées aux citoyens afin de s'assurer de leurs bonnes compréhensions.

5.2.3 Impacts sur l'environnement sonore

- *Impacts sonores.* Quels seront les impacts au niveau sonore en phase d'exploitation ? Réponse : Le projet sera conforme à la réglementation existante en la matière (max. 40 db). Le règlement a été expliqué aux citoyens afin de s'assurer de sa bonne compréhension.

5.2.4 Impacts sur l'environnement biologique

- Impacts sur les oiseaux. Quels seront les impacts sur les oiseaux en phase d'exploitation ? Réponse : Une étude de suivi de mortalité sera produite et les résultats de cette étude seront donnés aux autorités environnementales. Les phases du processus réglementaire ont été expliquées aux citoyens afin de s'assurer de leurs bonnes compréhensions.
- Impacts sur les cours d'eau. Quels seront les impacts sur les cours d'eau ? Réponses : Les éoliennes seront positionnées à au moins 60 m de tout cours d'eau.
- Déversement d'huile. Que se passera-t-il en cas d'un déversement d'huile ? Un plan d'urgence environnementale sera établi avant le début des travaux. Les éoliennes n'utilisent qu'une quantité d'huile et de matières dangereuses minimales.

5.3 ÉTUDES DE PERCEPTION

5.3.1 TechnoCentre éolien Gaspésie - Les Îles

Le TechnoCentre éolien Gaspésie-les-Îles (Technocentre éolien, 2004) a commandé la réalisation d'une étude de marketing (sondage) portant sur la perception des touristes à l'égard des éoliennes. Les résultats indiquent que l'intégration de l'industrie éolienne à celle du tourisme peut se faire en harmonie. Cette étude, réalisée du 19 au 23 juillet 2004, avait pour objectif de connaître les attitudes des touristes face à l'implantation d'éoliennes en Gaspésie.

Au total, 592 répondants ont été interrogés dans quatre endroits différents, soit au Parc national Forillon à Gaspé, à Percé, au Musée acadien de Bonaventure et au Centre d'interprétation Éole de Cap-Chat.

Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des touristes ont une perception positive des éoliennes, dont 42 % qui en ont une excellente impression. L'étude révèle que la grande majorité des touristes questionnés (87 %) connaissent très bien les éoliennes et en ont déjà vu. De plus, ce sont les touristes qui se disent les plus préoccupés par l'environnement qui ont la meilleure connaissance des éoliennes et qui en ont la meilleure perception. Les touristes de Cap-Chat ont une impression supérieure à la moyenne, ce qui laisse croire que la vue des éoliennes tend à améliorer l'opinion que l'on a d'elles.

Par ailleurs, les répondants sont totalement en accord avec l'idée que les éoliennes sont très écologiques et que l'État devrait les développer davantage. Ils croient aussi qu'elles sont une bonne chose pour l'économie gaspésienne et qu'elles ne nuisent pas à la beauté des paysages. La majorité des touristes interrogés préfère qu'il y ait des éoliennes installées en grand nombre, soit plusieurs dizaines, dans quelques endroits plutôt qu'en petit nombre dans de multiples endroits.

Somme toute, les touristes qui ont participé à l'étude sont très favorables à l'idée d'installer plus d'éoliennes en Gaspésie, en autant que la beauté des sites touristiques soit préservée, que l'environnement ne soit pas menacé et qu'il y ait des retombées économiques.

5.3.2 Institut national de la recherche scientifique

Dans une étude récente sur la dynamique sociale engendrée par l'implantation du parc éolien Le Nordais, situé à Cap-Chat (MRC de La Haute-Gaspésie) et à Matane, Saint-Ulric et Saint-Léandre (MRC de Matane), Lyrette et Trépanier (2004) ont démontré que les conflits entourant l'implantation d'un parc éolien sont circonscrits aux sites d'implantation des éoliennes et des équipements connexes.

L'opposition face à un parc éolien provient, la plupart du temps, de la population directement touchée par l'équipement. En effet, la perception généralement favorable de l'énergie éolienne diminue le risque d'une vaste opposition dépassant les frontières immédiates de la zone d'implantation (Lyrette et Trépanier, 2004). Toujours selon ces mêmes auteurs, ce phénomène d'opposition est également repérable dans une multitude de projets tels des lignes de transport électrique, des logements sociaux, des antennes de télécommunications ou encore des lieux d'enfouissement sanitaires. De plus, la contestation s'articulerait principalement autour des impacts négatifs sur le paysage et du bruit potentiel que pourrait engendrer la réalisation du projet.

Selon leur analyse, le parc Le Nordais correspond à ce que les chercheurs ont décrit comme étant le phénomène de « pas dans ma cour » suscité par l'implantation d'un parc éolien. Selon Trom (1999, tiré de Lyrette et Trépanier, 2004), l'implantation d'équipements collectifs se heurte à l'opposition des populations locales concernées pour cause de nuisances diverses, attestées, plausibles ou simplement craintes, inacceptables pour elles, mais parfaitement acceptables partout ailleurs où ces mêmes nuisances ne pourraient les toucher directement.

Selon Gipe (1995), cette même population n'a rien contre le développement de l'énergie éolienne, mais comme dans bien d'autres situations, elle n'en veut tout simplement pas dans sa cour.

5.3.3 Département des sciences politiques, UQAM

Lors d'une étude publiée en juillet 2008 au département de sciences politiques de l'UQAM, plusieurs constats sont ressortis quant aux perceptions et à l'acceptation sociale du développement éolien québécois (Jegen, 2008). Le document commandé par Ressources naturelles Canada renferme le résultat d'une analyse des articles parus dans les médias écrits québécois entre 2003 et juin 2008 ainsi que les résultats d'un vaste questionnaire mené auprès des représentants du monde politique et administratif, de l'industrie éolienne, des organisations communautaires et environnementales. Cette étude illustre la disparité existante entre la perception générale de la population face à l'énergie éolienne et la perception de la politique de développement actuel au Québec.

La teneur du débat mené dans la presse écrite ne reflète pas toujours la perception des acteurs sur le terrain. L'enjeu procédural dans la prise de décision (participation, information, transparence, etc.) est une préoccupation dominante, mais contextuelle : la question éolienne semble largement réfractée par des clivages locaux qui n'y sont qu'indirectement liés. Vu la jeunesse du programme éolien, un processus d'apprentissage semble inévitable. Mais l'établissement d'une interface humaine sur le terrain, susceptible d'entretenir la confiance entre promoteurs, élus locaux et citoyens, est souhaitable. Par ailleurs, la question du développement économique régional suscite le débat : les opposants à la politique éolienne du gouvernement s'inquiètent surtout des conséquences sur leur milieu et cherchent l'assurance que les retombées économiques profiteront à leur région. La question de la nationalisation de l'énergie éolienne apparaît dans notre analyse comme une spécificité québécoise : toutefois, malgré une attention médiatique de courte durée, la question ne domine pas les préoccupations des protagonistes en ce moment. Malgré le fait que lors des sondages d'opinion, les réponses sont en général favorables aux énergies renouvelables, cette étude montre que le modèle actuel du développement éolien ne correspond pas aux attentes de tous les protagonistes : alors que le développement actuel est perçu comme contrôlé par les grandes entreprises internationales, une majorité de protagonistes penche vers un modèle plus national, voire local.

5.3.4 Sondage d'opinion sur l'énergie éolienne

Un récent sondage Strategic Counsel réalisé en octobre 2008 auprès de 1 002 ménages canadiens et rendu public par l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA, 2008b) montre que les Canadiens privilégient l'électricité de source éolienne.

Ce sondage indique que 82 % de la population s'attend à une augmentation de la demande en électricité au cours des prochaines années. Soixante-sept pourcent (67 %) d'entre eux estiment que cette demande accrue devra être comblée par des énergies renouvelables. Ce sondage révèle également que la source d'énergie préférée des Canadiens est l'énergie éolienne, devant l'énergie solaire et l'hydroélectricité. En effet, 61 % des gens ont placé l'énergie éolienne dans leurs deux premiers choix de source d'énergie.

Cette volonté des citoyens est telle que 78 % des personnes interrogées pensent que les gouvernements devraient traiter différemment la production d'électricité de source renouvelable et 65 % des répondants seraient même prêts à payer davantage pour de l'électricité de source renouvelable. Selon ce sondage, 88 % de la population canadienne estime que les gouvernements devraient déterminer qu'une portion spécifique de la production d'électricité provienne de source renouvelable.

Actuellement, moins de 1 % de l'électricité produite au Canada est de source éolienne. Quatre-vingt-treize pourcent (93 %) des personnes interrogées souhaitent voir une augmentation de la proportion de l'énergie éolienne au Canada dans le futur et 87 % d'entre eux appuient l'objectif qu'en 2025, 20 % de l'électricité produite au Canada provienne du vent.

Ce sondage indique aussi que près de 9 Canadiens sur 10 sont d'avis qu'il est important de développer une stratégie visant l'atteinte de cet objectif et l'Association canadienne de l'énergie éolienne a développé une stratégie en ce sens.

5.3.5 Étude de perception présentée lors de CanWEA 2008

Un sondage Multi Réso – Senergis réalisé en septembre 2007 sur l'acceptabilité de l'énergie éolienne au Québec, démontre que les résidents vivants près d'un parc éolien sont davantage en faveur de ces projets après la construction du parc éolien qu'avant son implantation (Messier, 2008). En effet, cette étude menée auprès de 1 000 québécois, illustre que 86 % des citoyens vivant près d'un parc éolien estiment être en faveur de tels projets après la construction de celui-ci, comparativement à 83 % avant que le parc éolien ne se soit réalisé. Par ailleurs, parmi la population en général, 90 % des citoyens sont en faveur de l'implantation de parc éolien et 46 % des gens avait une meilleure opinion de l'énergie éolienne que l'année précédente. Ceci suppose que les citoyens sont davantage en faveur de l'énergie éolienne lorsqu'ils sont mieux informés.

De plus, cette étude a mis en évidence que 73 % des québécois croient que l'énergie éolienne a un impact positif sur l'économie. Les citoyens estiment que les parcs éoliens n'ont pas d'impacts négatifs sur le tourisme ou la santé humaine dans des proportions respectives de 74 % et 72 %. Enfin, la population est satisfaite face aux promoteurs de projets éoliens dans une proportion de 76 %. Un autre fait intéressant relevé lors de ce sondage; 68 % des gens qui ont une vue sur une éolienne de leur maison les considère attrayantes.

